

FNST CGT
263, rue de Paris Case n° 423
93514 Montreuil Cedex
01 55 82 77 26



**International
Women's Day**

CHAQUE JOUR LES FEMMES TRAVAILLENT GRATUITEMENT À PARTIR DE 15H40

EN FRANCE, LES FEMMES SONT AUJOURD'HUI PLUS DIPLÔMÉES QUE LES HOMMES
POURTANT ELLES GAGNENT EN MOYENNE 26 % DE MOINS !

UN PEU D'HISTOIRE ...

C'est en 1921 que ce jour fut retenu par Lénine pour être la Journée internationale des droits de la femme : il voulait ainsi célébrer les femmes qui, à Péetrograd, le 8 mars 1917, ont manifesté en réaction à la révolution russe. Progressivement, ce jour a été fêté dans les pays de l'Est et à cette occasion les hommes offraient des fleurs à leur épouse, mère, grands-mères et amies.

En France, on dit plutôt que la Journée des droits des femmes remonterait à 1857, à un moment où des ouvrières américaines du monde du textile s'étaient mises en grève.

Pourtant, on ne retrouve trace de cette grève nulle part. En fait, c'est bien plus tard, **en 1977** que les Nations Unies ont officialisé cette journée et depuis, dans tous les pays, le 8 mars est reconnu comme date de la Journée des droits des femmes ■

LES DIFFÉRENCES DE TEMPS DE TRAVAIL CHEZ LES HOMMES ET LES FEMMES



TEMPS DE TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ



Le taux d'activité sur le marché du travail des femmes est plus bas que celui des hommes (en raison du congé maternité notamment)

Source : lafinancepourtous.com



PARTICIPEZ À LA GRANDE ENQUÊTE
DES VIOLENCES AU TRAVAIL SUR :

[HTTPS://8MARS15H40.FR/GRANDE-ENQUETE/](https://8MARS15H40.FR/GRANDE-ENQUETE/)

OU
FLASHEZ
CE
QR-CODE



5 PROPOSITIONS POUR FAIRE DE L'ÉGALITÉ F/H UNE RÉALITÉ !

1 Sanctionner les entreprises et les administrations qui discriminent : elles sont majoritaires et les sanctions ne concernent pourtant qu'une infime minorité d'entre elles. Il faut les contraindre à respecter la loi et à supprimer effectivement les écarts de rémunération et de carrière, comme le fait dorénavant l'Islande.

2 Revaloriser les métiers à prédominance féminine : les femmes sont concentrées dans un nombre relativement restreint de secteurs (éducation, santé, social, soins, ressources humaines, communication, juridique, etc.) pour lesquels les qualifications sont moins reconnues et moins bien rémunérées que dans les métiers où les hommes sont majoritaires.

3 Faciliter l'articulation entre vies professionnelle, familiale et sociale pour les femmes et pour les hommes : réduire le temps de travail et mettre fin au culte du présentisme, encadrer strictement les forfaits-jours, garantir un

droit à la déconnexion les soirs et week-ends, mettre en oeuvre de critères d'évaluation non-sexistes.

4 Gagner des droits pour la maternité et la parentalité : Pour que toutes et tous puissent avoir des enfants et une carrière professionnelle, il faut allonger le congé de paternité et le rendre obligatoire, mieux rémunérer le congé de paternité et le congé de maternité, créer des places d'accueil pour les jeunes enfants et organiser la prise en charge des personnes âgées dépendantes.

5 Lutter contre les violences sexistes et sexuelles : 80 % des femmes se disent victimes de sexisme au travail et 20 % de harcèlement sexuel au travail. Il faut protéger les victimes contre le licenciement et les sanctions, mettre en place des référent.e.s violences formé.e.s, capables d'accompagner les victimes et indépendant.e.s de l'employeur, organiser, sur le temps de travail, 1h de sensibilisation annuelle de l'ensemble du personnel sur les violences ■



A PLIER
ET A POSER
CHAQUE JOUR
A 15h40
SUR SON POSTE
DE TRAVAIL !



RETROUVEZ-NOUS SUR :
www.transports.cgt.fr

PLIEZ ICI - PLIEZ ICI - PLIEZ ICI - PLIEZ ICI - PLIEZ ICI - PLIEZ ICI



IL EST 15H40, À PARTIR DE MAINTENANT
JE TRAVAILLE GRATUITEMENT ...

VOUS TROUVEZ ÇA NORMAL ?

#8MARS15H40